



Lycée Gaspard-Monge
Charleville-Mézières

Section Football

Division Arbitrale

Dossier de candidature

A rendre pour le lundi 28 mai 2018

Lycée Monge
2 Avenue de Saint-Julien
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel : 03.24.52.69.69

Année 2018-2019 / Division Arbitrale

Présentation

Depuis le 4 septembre 2017, le lycée Gaspard-Monge accueille des élèves de seconde, première et terminale soucieux de conjuguer leur passion pour le football et la poursuite de solides études secondaires. Ces lycéens-footballeurs sont regroupés sous la bannière d'une **section football**.

En plus d'une division masculine et d'une division féminine, la section dispose d'une **division arbitrale**. Cette division est ouverte aux garçons comme aux filles. Les dossiers de candidature sont à retirer au secrétariat du lycée. Pour tout renseignement à ce sujet, appeler M. Barreaud : 03-24-52-69-69.

Les élèves retenus s'engagent pour la durée de l'année scolaire. Ils suivent la formation initiale d'arbitrage de niveau 1 sous la direction de membres de la Commission des Arbitres des Ardennes et se soumettent à l'examen d'arbitrage avant le terme de l'année scolaire. La formation s'étale sur l'ensemble de l'année scolaire. Les séances se déroulent de la façon suivante : une séance théorique le lundi de 16 heures à 18 heures (au lycée Monge ; semaine A) et une séance pratique le vendredi de 16 heures à 18 heures (au stade Roger-Salengro, semaine B), selon une alternance hebdomadaire. Le mercredi ont lieu les compétitions organisées par l'UNSS, que les élèves de la division seront chargés d'arbitrer. Ces séances s'ajoutent à l'horaire réglementaire d'éducation physique et sportive (deux heures). En dehors de ces plages horaires, les élèves sont libres de s'entraîner avec leur club d'origine, s'ils pratiquent le football. Toutefois, et dans l'intérêt de l'élève, chacun des acteurs de la communauté éducative et sportive veillera à ce que l'équilibre entre obligations scolaires et pratique sportive demeure garanti.

Les élèves sont répartis dans les différentes classes de l'établissement, au sein desquelles ils bénéficient de l'emploi du temps réglementaire de la classe. Le travail des élèves au sein de la section est évalué chaque trimestre et fait l'objet d'une note et d'une appréciation portées sur le bulletin trimestriel. En classe terminale, ils peuvent préparer, s'ils le souhaitent, l'épreuve facultative de football du baccalauréat.

Les membres de la section doivent, en tout lieu et en toute circonstance, se montrer dignes de la structure qui les accueille et des valeurs ordinairement prêtées au sport et aux sportifs : respect, solidarité, volonté, modestie, courage et honneur. Ils sont chargés de promouvoir le sport, dans l'établissement et à l'extérieur de celui-ci, lors des manifestations organisées par le lycée ou ses partenaires.

Fonctionnement

Encadrement :

Des arbitres diplômés, sous la direction de M. le président de la commission des arbitres des Ardennes.

Moyens :

Une séance **obligatoire** par semaine, horaires aménagés et intégrés à l'emploi du temps des élèves de la section, selon une alternance hebdomadaire :

* Lundi de 16h00 à 18h00 (lycée Monge, semaine A)

* Vendredi de 16h00 à 18h00 (stade Salengro, semaine B)

Arbitrage des compétitions UNSS le mercredi après-midi (licence UNSS obligatoire).

Suivi médical :

Une visite médicale obligatoire au centre médico-sportif de Charleville-Mézières sera programmée pour chaque élève retenu.

Année 2018-2019 / Division Arbitrale

Direction : M. Rubio, proviseur
Supervision : M. Barraud, conseiller d'éducation
Coordination pédagogique : Mme Weber, professeur d'éducation physique
Coordination technique : M. Tisserant, président de la commission des arbitres

Comment établir votre dossier de candidature ?

Ce dossier doit parvenir au secrétariat du Lycée Gaspard-Monge pour le lundi 28 mai 2018.

Il comporte trois volets :
1) un volet scolaire.
2) un volet sportif.
3) un volet médical.

Il sera examiné par M. Rubio, proviseur du Lycée Gaspard-Monge, M. Barraud, conseiller d'éducation, Mme Weber, professeur d'éducation physique, et MM. Tisserant et Paris, référents de la division arbitrale.

La décision parviendra aux parents fin juin.

1) VOLET SCOLAIRE

Pour l'entrée en seconde, votre dossier d'orientation de fin de troisième, constitué par votre établissement d'origine, devra faire figurer dans les vœux d'orientation : **le Lycée MONGE**.

Vous devrez joindre à ce dossier les photocopies de vos **bulletins scolaires** des premier et deuxième trimestres de l'année en cours, puis celui du troisième trimestre lorsque vous l'aurez reçu.

2) VOLET SPORTIF

Le volet sportif comporte la **fiche de renseignements sportifs** qui permettra au candidat de détailler son expérience du football et, le cas échéant, de l'arbitrage.

3) VOLET MEDICAL

Ce volet médical comporte une fiche médicale à faire remplir dans un centre médico-sportif ou par un médecin titulaire de médecine du sport et certifiant :

- La non contre-indication à la pratique de football.
- L'aptitude à suivre l'entraînement de la Section Football.

Date limite de dépôt du dossier : lundi 28 mai 2018
au secrétariat du lycée Monge
Attention : aucun dossier incomplet ne pourra être accepté

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

NOM :.....**Prénom** :.....

Date de naissance : .. / .. / **Lieu de naissance** :.....

Adresse personnelle :.....

.....

Téléphone : Portable :.....

Avez-vous déjà suivi une formation arbitrale ?

Avez-vous déjà pratiqué le football au sein d'un club ?.....

Si oui, pratiquez-vous encore cette année ?.....

Si oui, dans quel **club** êtes-vous licencié(e) cette année ?

.....

Si oui, à quel **championnat** participez-vous ? Départemental ou Régional ou National ?

.....

Avez-vous participé à des **sélections**, avec quel club et en quelles années ?

- Départementale :.....

- Régionale :.....

- Nationale :.....

Vos principaux résultats sportifs :

.....

.....

NOM et Prénom de votre entraîneur :

Tel :

Club :

FICHE MEDICALE

NOM: Prénom: Domicile: Date de naissance:	Discipline pratiquée: Nombre d'heures:
Antécédents médicaux: Antécédents chirurgicaux: Traitement en cours	Autres disciplines pratiquées:

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
EGC de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation: -Examen morpho statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de TANNER)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc...)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si nécessaire)
Bandelette urinaire (glucose, protéines,...)

Cachet, date et signature du médecin: